

PREUVE DE PASSAGE

Nom, Prénom :

.....

.....

Numéro du Registre national :

Vous disposez d'un interprète ?

Si vous vous présentez, avec ce document, dans un délai de 8 jours calendrier, votre inscription débutera à la date reprise ci-dessous.



Vous ne disposez pas d'un interprète ?

Vous avez obtenu un rendez-vous avec notre interprète le /..... /..... à l'antenne de.....



Merci de respecter le rendez-vous fixé.

Vous vous êtes présenté aujourd'hui chez ACTIRIS, le /..... /.....

Actiris BIENVENUE



Cachet

Vous ne maîtrisez pas assez le français ou le néerlandais pour pouvoir vous inscrire auprès d'Actiris ?

Vous disposez d'un interprète ?

Attention, celui-ci doit être majeur et avoir une bonne compréhension et expression orale du français ou du néerlandais.

Cela nous permettra de vous créer un dossier le plus complet possible.



Vous ne disposez pas d'un interprète ?

Nous pouvons mettre à votre disposition, pour votre inscription et le démarrage de votre accompagnement, un interprète dans votre langue.

Adressez-vous à l'accueil de votre antenne afin d'obtenir un rendez-vous avec un interprète.



Les entretiens au sein d'Actiris se déroulent uniquement en français ou en néerlandais.

Que devez-vous apporter pour réaliser votre inscription ?

▸ Votre pièce d'identité et/ou tout document complémentaire et indispensable pour votre inscription.

Exemple : permis de travail, annexe 19Ter,...



▸ tout document en lien avec vos périodes d'études, de formation, de travail.

Que se passe-t-il lors de votre inscription ?

En plus de votre inscription, une vidéo vous sera proposée dans votre langue afin de vous permettre d'obtenir des informations générales sur Actiris, ses services ainsi que des conseils pour commencer ou poursuivre votre apprentissage d'une des deux langues régionales.



Comment Actiris peut-il vous aider ?



En vous accompagnant sur le marché du travail pour trouver un emploi de qualité.